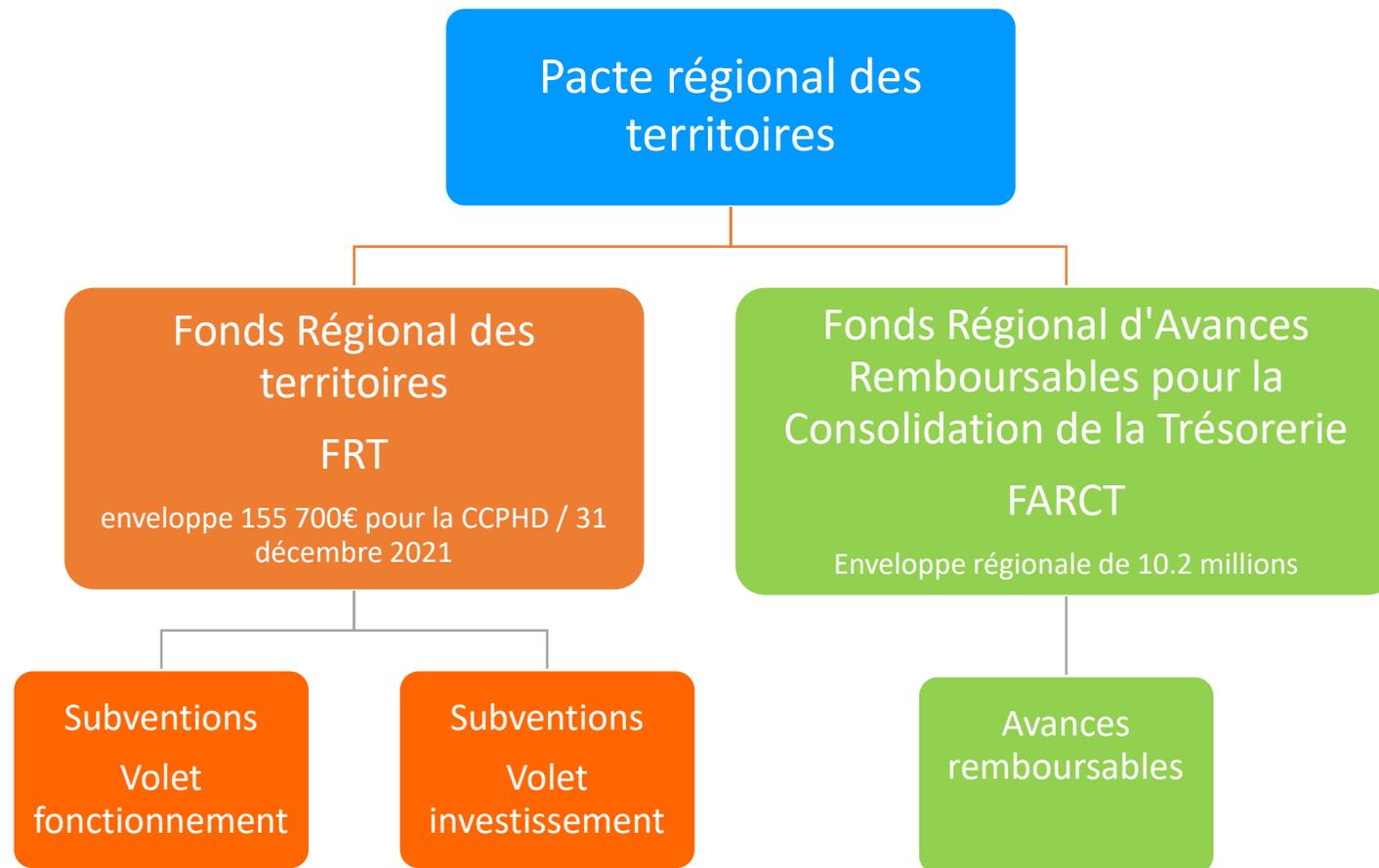


## Soutien aux entreprises de moins de 10 salariés

Le pacte régional a été mis en place avec la Région Bourgogne-Franche-Comté pour renforcer l'économie de proximité et plus particulièrement les entreprises de moins de 10 salariés particulièrement impactées par la crise sanitaire jusqu'à fin 2021. Les fonds du pacte sont cofinancés par la Région et la CCPHD ainsi que la banque des territoires pour le fonds d'avances remboursables.



## Le Fonds Régional des territoires (FRT) – gestion par la CCPHD

### Dans quel(s) objectif(s)

Aides apportées sur 2 volets : fonctionnement et/ou investissement.

Sur le volet fonctionnement : l'aide intervient sur les besoins de trésorerie (en complément du Fonds de Solidarité National), les charges courantes (achat de stock, achat de prestations, honoraires...) ainsi que des dépenses de fonctionnement liées au déploiement des usages numériques.

Sur le volet investissement : les investissements éligibles concernent les investissements matériels immobilisables, immatériels et les charges de remboursements d'emprunt liés à des investissements. *Un minimum de dépenses de 5000€ est demandé.*

### Quel montant

Le taux d'aide est de 20% de la dépense éligible avec un plafond de subvention de 1500€ sur le volet fonctionnement et 3000€ sur le volet investissement.

### Les démarches à entreprendre

Liste des pièces à envoyer par mail à : [v.brouillet@portes-haut-doubs.fr](mailto:v.brouillet@portes-haut-doubs.fr)

- Lettre de demande de subvention signée par une personne habilitée,
- Liste des dirigeants,
- Extrait Kbis, registre du commerce, registre des métiers ou avis INSEE,
- Relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal,
- Si demande sur le volet investissement : document descriptif et plan de financement équilibré en dépenses et recettes de l'opération envisagée, accompagné éventuellement de devis et d'un échéancier prévisionnel de réalisation,
- Liste des concours financiers et/ou subventions en nature en provenance de toute collectivité publique dont le demandeur a bénéficié au cours des trois dernières années (modèle sur demande),
- Bilans, comptes de résultat, annexes et liasses fiscales du dernier exercice clos,
- Si demande sur le volet fonctionnement : attestation visée d'un expert-comptable du montant perçu de Fonds de Solidarité National et de la perte de chiffre du mois faisant l'objet de la demande d'aides,
- Attestation sur l'honneur précisant que le demandeur est en situation régulière à l'égard de la réglementation, notamment fiscale et sociale et pas en liquidation ou redressement judiciaire (modèle sur demande).

## Fonds Régional d'Avances Remboursables pour la Consolidation de la Trésorerie (FARCT) – gestion par la Région par le réseau Initiatives

### Dans quel(s) objectif(s)

Consolidation de la trésorerie et/ou mettre en œuvre un projet d'investissement (achat de matériel, changement de filière...).

### Quel montant

Cette avance pourra s'élever de 3 000 € à 15 000 €, sans garantie personnelle, à taux zéro et avec la possibilité pour le bénéficiaire de disposer d'un différé de 2 ans maximum et d'étaler son remboursement jusqu'à 7 ans.

### Les démarches à entreprendre

Formulaire contact sur le site du réseau Initiative : <http://www.initiative-bourgognefranche-comte.fr/farct-inscription.html>

Pour toutes informations complémentaires



### Vanessa BROUILLET

Chargée de missions développement économique  
Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs

☎ : 03 81 65 15 17 - Courriel : [v.brouillet@portes-haut-doubs.fr](mailto:v.brouillet@portes-haut-doubs.fr)

Web : [www.portes-haut-doubs.com](http://www.portes-haut-doubs.com) Adresse : 7 rue Denis Papin BP70 25800 Valdahon